



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau - 21 Rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau - 21 Rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de l'association Fédération Départementale des Chasseurs du Var,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale des Chasseurs du Var relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 5 avril 2024

KPMG SA

Pierre Gaultier
Associé

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

ASSO FEDERATION DES CHASSEURS DU VAR GLOBAL

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2023

Place Georges CLEMENCEAU

83170 BRIGNOLES

SIRET : 783061864

IN EXTENSO DRAGUIGNAN
36 Avenue Hélène BOUCHER
83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04 94 50 98 00

Fax : 04 94 50 98 19

Bilan Actif

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023			Au 30/06/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	67 897	48 155	19 742	28 472
Autres immobilisations incorporelles	3 685		3 685	3 685
Immobilisations incorporelles en cours	3 960		3 960	3 960
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	727 603	361 314	366 289	384 997
Constructions	2 473 126	806 458	1 666 668	1 758 097
Installations techniques, matériel et outillages industriels	302 695	177 568	125 127	35 428
Autres immobilisations corporelles	336 450	235 828	100 622	105 588
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	82 532		82 532	82 532
Autres titres immobilisés	509		509	500
Prêts	60 033		60 033	66 656
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700
	TOTAL I	4 060 190	1 629 322	2 430 867
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	12 255		12 255	22 774
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 050		17 050	29 853
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	437 969		437 969	459 279
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 370 596		1 370 596	1 117 069
Charges constatées d'avance	94 669		94 669	85 733
	TOTAL III	1 932 539	1 932 539	1 714 708
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 992 729	1 629 322	4 363 406
				4 186 324

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 226 303	2 340 836
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	363 103	-114 533
Situation nette	2 589 406	2 226 303
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	607 908	617 702
Provisions règlementées		
	TOTAL I	3 197 314
Comptes de liaison	II	2 844 005
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	209 990	151 119
	TOTAL III	209 990
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 002	260 007
Provisions pour charges	185 064	
	TOTAL IV	192 067
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	330 718	406 090
Emprunts et dettes financières diverses	1 264	1 342
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 851	108 234
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	167 057	153 790
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 716	4 796
Autres dettes	82 429	255 608
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 333
	TOTAL V	764 036
Ecarts de conversion passif	VI	931 194
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 363 406
		4 186 324

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 618 759	1 481 042
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	290 763	230 270
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	140 862	117 426
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	64 668	66 271
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	419 467	391 703
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	216 023	192 823
Utilisations des fonds dédiés	110 764	156 021
Autres produits	32 745	32 930
	TOTAL I	2 894 052
		2 668 485
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	323 386	607 858
Variation de stocks	10 519	-5 924
Autres achats et charges externes	866 656	828 949
Aides financières	117 914	129 008
Impôts, taxes et versements assimilés	59 053	45 214
Salaires et traitements	475 661	426 252
Charges sociales	218 275	198 384
Dotations aux amortissements et dépréciations	183 585	187 041
Dotations aux provisions	57 869	130 578
Reports en fonds dédiés	169 244	152 079
Autres charges	79 863	111 793
	TOTAL II	2 562 025
		2 811 231
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	332 027
		-142 746
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 640	1 640
Autres intérêts et produits assimilés	3 906	1 120
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	5 546
		2 760
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 969	8 363
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	6 969
		8 363
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 424
		-5 602
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	330 603
		-148 348

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	16 610	24 816
Sur opérations en capital	29 116	22 116
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	45 726	46 932
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 373	7 053
Sur opérations en capital	1 713	299
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	8 086	7 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	37 640	39 581
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	5 140	5 766
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 945 323	2 718 177
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 582 221	2 832 710
EXCEDENT OU DEFICIT	363 103	-114 533
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 4 363 406 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 363 103 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation générale

* Description de l'objet social de l'entité

La fédération départementale des chasseurs est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, fixé par l'assemblée générale, est compris entre neuf au moins et seize au plus. Elle a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

* Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La fédération a des missions d'intérêt général :

- Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.
- Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.
- Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.
- Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.
- Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.
- La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Et des missions de service public :

- Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.
- Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L.425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.
- Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.
- Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.
- Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.
- Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement.
- La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

* Description des moyens mis en œuvre

La FDC 83 détient un local situé à 21 Rue de Tielt à Brignoles et emploie 11 salariés pour mener à bien ses missions.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Evolution de l'activité de l'exercice

Poursuite et renouvellement des projets Restbiodivar, Cynbiodiv et Petfaunepaca.

Autres informations :

L'appartement situé sis 7 Bd Gabriel Péri à Draguignan et anciennement le siège social de la Fédération est toujours à la vente pour un prix demandé initialement à hauteur de 200 000 €. Une proposition a été faite par un acheteur à hauteur de 167 000 € qui sera voté au CA le 30/11, à cette somme sera à déduire les frais d'agence à hauteur de 11 000 €

La provision indemnité retraite et les provisions pour charges sur dégâts figuraient au 30/06/2022 sur la ligne provision pour risques et ont été reclassées au 30/06/2023 sur la ligne provision pour charges.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- * Aménagements de terrain 10 ans,
- * Constructions structure 50 ans,
- * Constructions aménagements 20 ans,
- * Matériel et outillage 5 ans,
- * Installations générales 10 ans,
- * Matériel de transport 5 ans,
- * Logiciel 4 ans,
- * Matériel de bureau 4 ans,
- * Mobilier de bureau 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier coût d'achat des marchandises les constituant même si plusieurs éléments de ces stocks seront rétrocedés à 50 % de leur valeur ou tout simplement distribués à titre gratuit.

Il a été décidé de rattacher la charge représentée par ces rétrocessions ou ces subventions à l'exercice pendant lequel elles avaient lieu plutôt que de constater une éventuelle provision pour dépréciation des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 104 980 euros.

En matière de dégâts de gibier et pour se conformer aux directives nationales il est à noter que c'est la date de dépôt d'un dossier qui a été retenue pour constituer l'éventuel engagement financier de la FDCV vis à vis d'un plaignant.

En fonction de l'état d'avancement des dossiers à la date du 30 juin, il peut être constitué soit une provision pour charges si les éléments permettant d'évaluer une dette potentielle de la FDCV au profit des plaignants sont connus à cette date, soit une réelle charge à payer au 30 juin lorsque tous les éléments du dossier sont connus, chiffrés et permettent un calcul exact du montant avec certitude de devoir régler la dette ainsi constituée.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel), données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
taux d'actualisation retenu à 3.6 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 87 086 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 209 990 € soit Restbiodiv pour 157 264 €, Cynbiodiv pour 40 444 € et Petfaunepaca pour 12 282 €

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a souscrit aucun nouvel emprunt.

Le montant restant à rembourser pour l'emprunt existant relatif au financement du bien immobilier du siège social de la Fédération au 30/06/2023 est de 330 718 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice n'a pas pu être valorisée suite à l'absence de moyens mis en place pour le suivi.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2206-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles à savoir : Le Président, le Secrétaire général, le Trésorier Général.

Un prêt de 20 000 € a été consenti au directeur salarié de la FDC Var, en date du 15/06/2021, remboursable en 95 mensualités. Le solde au 30/06/2023 est de 14 945 €.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 542			
TOTAL	75 542			
Terrains	727 603			
Constructions :	1 463 592			
- Sur sol propre	22 608			
- Sur sol d'autrui	979 682		7 244	
- Générales, agencements et aménagements constructions	195 732		108 763	
Installations :	58 368		10 643	
- Techniques, matériel et outillage	148 934		22 779	
- Générales, agencements et aménagements divers	110 945		1 735	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	3 707 464		151 163	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	82 532			
- Participations	500			
- Titres immobilisés	68 356			
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL	151 388			
TOTAL GENERAL	3 934 394		151 163	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			75 542	
TOTAL			75 542	
Terrains			727 603	
Constructions :			1 463 592	
- Sur sol propre			22 608	
- Sur sol d'autrui			986 926	
- Gales, agencts et aménagt. const.			302 695	
Installations :	1 800		69 011	
- Techniques, matériel et outillage			154 759	
- Gales, agencts et aménagt. divers			112 680	
- De transport	16 954			
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		18 754	3 839 873	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			82 532	
- Participations			509	
- Titres immobilisés	-9		61 733	
Prêts et autres immobilisations financières	6 623			
TOTAL	6 614		144 774	
TOTAL GENERAL	6 614	18 754	4 060 190	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		39 424	8 731		48 155	
TOTAL		39 424	8 731		48 155	
Terrains		342 606	18 708		361 314	
Constructions - Sur sol propre		278 310	33 193		311 503	
: - Sur sol d'autrui		13 867	1 130		14 998	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		415 607	64 350		479 957	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		160 304	17 347	84	177 568	
Installations générales, agencements et aménagements divers		12 892	8 943		21 834	
Matériel de transport		119 322	18 120	16 954	120 488	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		80 445	13 060		93 505	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		1 423 353	174 851	17 037	1 581 167	
TOTAL GENERAL		1 462 778	183 582	17 037	1 629 322	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	532		532
Prêts	60 033	10 141	49 892
Autres immobilisations financières	1 700	1 700	
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	17 050	17 050	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	73	73	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	540	540	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	225 334	666	224 668
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	212 022	45 766	166 256
Charges constatées d'avance	94 669	94 669	
	TOTAL	170 605	441 348
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	6 623		

Commentaire

3 prêts ont été accordés aux salariés de la Fédération pour un montant global de 70 740 €

La ligne de créances « divers » correspond aux subventions à recevoir pour 225 K€.

La ligne « Débiteurs divers » correspond aux créances sur projets éco-contribution pour 166 K€. En l'absence de possibilité d'identifier précisément les échéances de ces créances, elles ont été classées dans la colonne « Echéance à plus d'1 an » dans le tableau ci-avant.

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	330 718	75 433	255 285	
Emprunts et dettes financières diverses	1 264	1 264		
Fournisseurs et comptes rattachés	178 851	178 851		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	62 085	62 085		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	68 073	68 073		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	36 899	36 899		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 716	3 716		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	82 429	82 429		
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	764 036	508 751	255 285

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

74 014

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 340 836	-114 533			2 226 303
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-114 533	114 533	363 103		363 103
Situation nette	2 226 303		363 103		2 589 406
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	617 702		12 322	22 116	607 908
Provisions règlementées					
TOTAL	2 844 005		375 425	22 116	3 197 314

Commentaire

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi	80 328	6 758	87 086		
- autres	179 678	343 376	516 052		7 002
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires		87 086			87 086
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges		97 978			97 978
	TOTAL II		260 007	535 198	603 138
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III				
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		260 007	535 198	603 138
	192 067				
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		57 869	125 809		
- financières					
- exceptionnelles					

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	9	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
	TOTAL	11

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 925	37 939
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	121 366	96 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 389	28 497
Instruments de trésorerie		
TOTAL	169 680	163 411

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 324	4 268
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	14 107	26 386
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	19 431	30 654

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Produits :	- D'exploitation		1 333
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			1 333

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2023	30/06/2022
Charges :	- D'exploitation	94 669	85 733
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		94 669	85 733

Commentaire

Transferts de charges

	Nature des transferts de charges	Montant
Transfert de charges d'exploitation		90 214
	Total	90 214

Commentaire

Le poste transfert de charges d'exploitation à hauteur de 90 214 € correspond à hauteur de 74 200 € aux frais de dossiers validation

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2023	30/06/2022	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 610.26	24 816.40	-8 206.14	-33.07
77180003 PRODUITS EXCEPTIONNELS ADM	30.51	3.29	27.22	933.33
77200000 PROD SUR EXERCICES ANTERIEURS	16 579.75	24 813.11	-8 233.36	-33.18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 115.86	22 115.86	7 000.00	31.65
77520000 PROD CESSION IMMOB CORPORELLES	7 000.00		7 000.00	-
77700003 QP AMORT SUBV INVESTIS/ RESULT	22 115.86	22 115.86		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	45 726.12	46 932.26	-1 206.14	-2.57
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 373.42	7 052.52	-679.10	-9.64
67120000 PENALITES AMENDES FISCALES	450.00		450.00	-
67180000 AUTRES CHARG EXCEPT SUR OP GES	70.14	128.03	-57.89	-45.31
67200000 CHARGES SUR EXERC. ANTERIEURS	5 853.28	6 924.49	-1 071.21	-15.47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 713.00	298.58	1 414.42	472.91
67520003 VNC/CESSIONS ELEMENTS D' ACTIF	1 713.00	298.58	1 414.42	472.91
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0.02	-0.02	
68725000 DOT PROV EXCEPTIONNELLES		0.02	-0.02	
TOTAL DES CHARGES	8 086.42	7 351.12	735.30	10.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	37 639.70	39 581.14	-1 941.44	-4.90

Commentaire

Les produits sur exercices antérieurs correspondent en partie au complément d'assurance suite au sinistre inondation du rdc